

DOSSIER DE CANDIDATURE 2021

Date limite de dépôt 15 octobre
La Nuit du Facilities

Marie BARRIÈRE

Responsable des candidatures – RÉPUBLIK MDC

Mail : m.barriere@republik-mdc.fr - Tel. : 01 84 20 74 79 | 06 46 39 69 65

1/ VOS COORDONNÉES

Nom de l'entreprise :

Adresse complète de l'entreprise :

Code Postal : Ville : Pays.....

Domaine d'activité :

CA 2019 en Euros : Effectifs :

Personne en charge du dossier

Nom :Prénom :Fonction :

E-Mail :Tél. fixe :Tél. mobile

Personne en charge de la comptabilité fournisseurs

Nom :Prénom :Fonction :

E-Mail :Tél. fixe :Tél. mobile

2 / VOTRE CATÉGORIE

(Choisissez et cochez la case correspondante)

CATÉGORIE 1 / QVT

Cette catégorie récompense une démarche, une pratique en termes de *santé, de prévention, de pratiques managériales ou de digitalisation.*

CATÉGORIE 2 / ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Cette catégorie récompense une solution, un projet, une initiative concernant les *aménagements, les espaces de travail inspirants ou encore les services aux occupants.*

CATÉGORIE 3/ FM

Cette catégorie récompense les projets mettant en avant la *valeur ajoutée du FM.*

CATÉGORIE 4/ IMMOBILIER

Cette catégorie récompense *le siège social le plus innovant.*

Les critères retenus sont :

Innovation

Efficacité

Pérennité

Présentation : la présentation est-elle claire et de qualité ?

3 / TITRE DE VOTRE PROJET

Précisez :

4 / PRÉSENTATION DE VOTRE PROJET 5 LIGNES MAXIMUM (400 caractères espaces compris)

Attention : Ce texte sera l'élément auquel aura accès les jurés, il sera également publié sur le site Internet et dans le programme de la soirée remis à l'ensemble des participants à la soirée.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5 / EXPLIQUEZ EN QUOI VOTRE PROJET A CONTRIBUÉ À L'ENTREPRISE ET À SES COLLABORATEURS ?

.....

.....

.....

.....

6 / RÈGLEMENT

Article 1. La Nuit du Facilities est une marque de la société RÉPUBLIK, domiciliée au 2, Villa de la Station – 92150 Suresnes.

Article 2. La Nuit du Facilities a pour but de faire la promotion du bien-être au travail, de l'environnement de travail, du FM et de l'immobilier.

Article 3. La Nuit du Facilities remet des prix décernés par un jury de personnalités indépendantes. Ce Jury est désigné par le Comité d'organisation. Le jury est constitué de personnalités représentatives ou médiatiques, il attribue le trophée pour chacune des catégories à partir de la liste des nommés établie par les organisateurs. Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'ont pas à être motivées.

Article 4. Les organisateurs ont déterminé quatre catégories pour La Nuit du Facilities 2021. Cette liste est susceptible d'être modifiée. La liste définitive sera communiquée à l'issue du jeudi 18 novembre 2021 date de la sélection des nommés par le comité d'organisation.

Date limite de dépôt des dossiers : vendredi 15 octobre 2021

Article 5. Peuvent concourir les entreprises et leurs Directions Environnement de Travail, Immobilières, RH, FM, Médecin du Travail, CHSCT, les fournisseurs, prestataires de services ou sociétés de conseil (Start-up, TPE, PME, ETI, Grands Groupes).

Article 6. Chaque candidat peut présenter plusieurs dossiers, dans un maximum de 1 dossier par catégorie.

Article 7. Les organisateurs de La Nuit du Facilities procèdent à l'appel des candidatures à partir du lundi 17 février 2020. La clôture des candidatures est fixée au vendredi 15 octobre 2021.

Article 8. Il sera organisé une audition des nommés, devant le jury le **jeudi 18 novembre 2021, de 08h00 à 14h00**. Ces derniers présenteront, lors de cette audition, leurs opérations, et répondront aux questions posées. Les nommés pourront fournir au jury tous les éléments souhaitables, tant en termes de documents visuels (powerpoint, supports papier...) que d'indications chiffrées. Toutes les informations communiquées au jury par les postulants (chiffres de vente, de notoriété, objectifs, etc.) feront l'objet d'une confidentialité totale dont le comité d'organisation se porte garant.

Article 9. Lors de l'audition des nommés, prévue le **jeudi 18 novembre 2021**, le jury établira son classement en utilisant une grille d'évaluation multicritères, élaborée par le comité d'organisation. Chaque candidat disposera de 4 minutes pour soutenir son dossier et de 3 minutes supplémentaires pour répondre aux éventuelles questions du jury.

Article 10. Les nommés et les vainqueurs de La Nuit du Facilities seront présentés lors de la cérémonie de remise des prix du lundi 13 décembre 2021* à Paris dans le programme de la soirée et en live.

Article 11. Le palmarès ne sera dévoilé qu'au cours de la soirée de cérémonie du lundi 13 décembre 2021*. Un vote public sera également mis en place le soir de la Cérémonie.

Article 12. Tout candidat s'engage à respecter le présent règlement et la décision du jury.

**sous réserve de modification due au contexte actuel*

7 / ACTE DE CANDIDATURE

Oui, j'accepte les conditions du règlement ci-dessus.

CA 2019 inférieur à 3 millions d'euros

Je procède à un virement (RIB ci-dessous) ou je joins un chèque de **490 euros HT** (588 euros TTC) par candidature à l'ordre de RÉPUBLIK MDC. J'accepte de soutenir ma candidature devant le jury en cas de nomination.

CA 2019 égal ou supérieur à 3 millions d'euros

Je procède à un virement (RIB ci-dessous) ou je joins un chèque de **890 euros HT** (1 068 euros TTC) par candidature à l'ordre de RÉPUBLIK MDC. J'accepte de soutenir ma candidature devant le jury en cas de nomination.

Cachet & Signature
Précédé de la mention "lu et approuvé"

Date :

Dossier à compléter et à transmettre à :

Marie BARRIÈRE

Responsable des candidatures 2021 – RÉPUBLIK MDC

Mail : m.barriere@republik-mdc.fr - Tel. : 01 84 20 74 79 | 06 46 39 69 65

RÉPUBLIK – 2 villa de la station – 92150 Suresnes
SAS au capital de 10000 euros - RCS Nanterre 401 334 040 - Siret N° 40133404000037
Numéro de TVA FR11401334040
Siège social : 10 rue du Colisée, 75008 Paris